

N° 90

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988 - 1989

---

---

Annexe au procès verbal de la séance du 21 novembre 1988

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur  
le projet de loi de finances pour 1989, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE,*

TOME V

ÉNERGIE

Par M. Roland GRIMALDI,

Sénateur

---

(1) Cette commission est composée de MM. Jean François Poncet, *président*, Richard Pouille, Marcel Daunay, Robert Laucournet, Philippe François, *vice présidents*, Serge Mathieu, René Tregouet, Francisque Collomb, Louis Minetti, *secrétaires*; MM. François Abadie, Maurice Arreckx, Jean Arthuis, Henri Bangou, Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, André Bohl, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Boyer Andrivet, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Robert Calmejane, Paul Caron, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Desire Debavlaere, Rodolphe Desire, Pierre Dumas, Jean Faure, Roland Grimaldi, Georges Gruillot, Remi Herment, Jean Huchon, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Guy de la Verpillière, Yves Le Cozannet, Bernard Legrand, Charles Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Paul Malassagne, François Mathieu, Louis Mercier, Louis Monard, Paul Moreau, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Robert Pages, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Claude Pronoyeur, Jean Puech, Henri de Raincourt, Michel Rigou, Jean Jacques Robert, Jean Roger, Josselin de Rohan, Roger Roudier, André Rouvière, Jean Simonin, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9e législ.) : 160 et annexes, 294 (annexe n° 18) et T.A. 24

Sénat : 87 et 88 (annexe n° 16) (1988-1989)

# SOMMAIRE

---

	<b>Pages</b>
	-
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>CHAPITRE PREMIER : LE BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS</b> .....	<b>7</b>
<b>I. UNE HAUSSE MODEREE DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE</b> .....	<b>7</b>
<b>II. LA POURSUITE DE L'AMELIORATION DE NOTRE FACTURE ENERGETIQUE</b> .....	<b>7</b>
<b>III. LE TAUX D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE</b> .....	<b>8</b>
<b>IV. LA PART DES DIFFERENTES SOURCES D'ENERGIE DANS L'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE DE LA FRANCE</b> .....	<b>8</b>
<b>CHAPITRE II : L'ELECTRICITE</b> .....	<b>9</b>
<b>I. LE NUCLEAIRE VECTEUR DE L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE</b> .....	<b>9</b>
<b>A. LA PRODUCTION TOTALE D'ELECTRICITE</b> .....	<b>9</b>
<b>B. LE PARC NUCLEAIRE</b> .....	<b>10</b>
<b>C. L'AVENIR DE SUPERPHENIX</b> .....	<b>11</b>
<b>II. LA SITUATION D'E D F</b> .....	<b>12</b>
<b>A. VERS UN NOUVEAU CONTRAT D'OBJECTIFS</b> .....	<b>12</b>
<b>B. LE DYNAMISME COMMERCIAL</b> .....	<b>12</b>
<b>C. LES RESULTATS FINANCIERS</b> .....	<b>15</b>
<b>CHAPITRE III : LE GAZ</b> .....	<b>17</b>
<b>I. LES APPROVISIONNEMENTS EN GAZ</b> .....	<b>17</b>
<b>A. LA PRODUCTION FRANCAISE</b> .....	<b>17</b>
<b>B. LES IMPORTATIONS</b> .....	<b>17</b>
<b>C. LA RENEGOCIATION DU CONTRAT ALGERIEN</b> .....	<b>18</b>
<b>II. LA SITUATION DE GAZ DE FRANCE</b> .....	<b>20</b>
<b>A. LA PROGRESSION DES VENTES DE GAZ</b> .....	<b>20</b>
<b>B. LA DEGRADATION DE LA SITUATION DE L'ETABLISSEMENT</b> .....	<b>21</b>

<b>CHAPITRE IV : LE PETROLE</b> .....	23
<b>I. L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHE FRANCAIS</b> .....	23
<b>A. UNE NOUVELLE PROGRESSION DE LA PRODUCTION FRANCAISE</b> .....	23
<b>B. LES IMPORTATIONS</b> .....	24
<b>C. LA POURSUITE DE LA REDUCTION DE LA FACTURE PETROLIERE</b> .....	25
<b>II. LA CONSOMMATION INTERIEURE DE PRODUITS PETROLIERS</b> .....	26
<b>III. LA DISTRIBUTION</b> .....	27
<b>A. L'EVOLUTION DU PRIX DES CARBURANTS</b> .....	27
<b>B. L'ETHANOL</b> .....	28
<b>IV. LES SURCAPACITES DU RAFFINAGE FRANCAIS</b> .....	30
<b>A. LA POURSUITE DES RESTRUCTURATIONS</b> .....	30
<b>B. DES RESULTATS FINANCIERS MEDIOCRES</b> .....	31
<b>V. LES DISPOSITIONS PETROLIERES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1989</b> .....	32
<b>CHAPITRE V - LE CHARBON</b> .....	35
<b>I. LA PRODUCTION ET LES RENDEMENTS</b> .....	35
<b>II. LES IMPORTATIONS</b> .....	36
<b>III. LA POLITIQUE CHARBONNIERE</b> .....	36
<b>A. L'EVOLUTION DES VENTES</b> .....	36
<b>B. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS</b> .....	40
<b>C. L'INDUSTRIALISATION DES REGIONS MINIERES</b> .....	41
<b>D. LA SUBVENTION AUX CHARBONNAGES DE FRANCE</b> .....	43
<b>CHAPITRE VI : LA POLITIQUE D'ECONOMIES D'ENERGIE</b> .....	47
<b>I. LES RESULTATS OBTENUS EN 1987</b> .....	47
<b>II. LE ROLE DE L'AGENCE FRANCAISE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE</b> .....	48
<b>A. LES MISSIONS DE L'A.F.M.E</b> .....	48
<b>B. LES CREDITS POUR 1989</b> .....	49

<b>CHAPITRE VII : LES PERSPECTIVES DU MARCHÉ UNIQUE DE</b>	
<b>L'ÉNERGIE</b> .....	<b>51</b>
<b>I. LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS</b> .....	<b>51</b>
<b>II. LA RÉALISATION DU MARCHÉ COMMUN DE L'ÉNERGIE SUPPOSE</b>	
<b>QUE SOIENT LEVÉS LES OBSTACLES ACTUELS À UNE LIBRE CIRCULATION</b>	
<b>DES PRODUITS</b> .....	<b>54</b>
<b>III. LES ENJEUX POUR LA FRANCE</b> .....	<b>56</b>
<b>A. DANS LE DOMAINE DE L'ÉLECTRICITÉ</b> .....	<b>56</b>
<b>B. DANS LE DOMAINE DU GAZ</b> .....	<b>58</b>
<b>C. DANS LE SECTEUR PÉTROLIER</b> .....	<b>59</b>

**Mesdames, Messieurs,**

**L'examen du projet de loi de finances est chaque année l'occasion pour votre commission de faire le point sur la situation énergétique de la France.**

**L'examen des crédits ne donne cependant qu'une image très partielle de la politique énergétique puisque ne figurent au budget du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire que les subventions versées à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie et aux Houillères nationales.**

**Aussi votre rapporteur s'évadera-t-il, dans le présent avis, du cadre budgétaire stricto sensu, pour examiner la situation énergétique de la France et les nouvelles orientations politiques dans ce secteur. Ayant participé pendant plusieurs mois aux travaux de la mission d'information chargée d'étudier les conséquences, pour l'économie française, de l'achèvement du marché intérieur européen en 1992, il s'attachera également à faire le point de la réalisation du grand marché énergétique et à en mesurer les enjeux pour la France.**

## CHAPITRE PREMIER

### LE BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS

#### I. UNE HAUSSE MODEREE DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

La consommation d'énergie primaire s'établit à 197,9 millions de t.e.p. (en données corrigées du climat) en 1987, en hausse de 0,3 % par rapport à 1986. Cette très légère progression recouvre des évolutions contrastées : une baisse de 10 % pour la consommation de charbon, une quasi stabilité de la consommation de pétrole, une hausse modérée pour le gaz naturel (+ 2,1 %) et une progression de 3,9 % pour l'électricité primaire. Pour le premier semestre 1988, l'électricité continue d'être la principale bénéficiaire d'une progression de la consommation favorisée par l'augmentation de l'activité économique ; les produits pétroliers affichent une croissance positive, les consommations de gaz naturel sont stables, cependant que le charbon poursuit sa régression.

#### II. LA POURSUITE DE L'AMELIORATION DE NOTRE FACTURE ENERGETIQUE

Le coût de nos importations énergétiques continue de diminuer, puisqu'il a atteint 82,2 milliards de francs en 1987 contre 89,7 milliards de francs en 1986.

Le sensible redressement de la balance française des échanges de produits pétroliers au premier semestre 1988, auquel s'ajoute le moindre coût des achats de brut à l'étranger, se traduit par une nouvelle amélioration de la facture énergétique qui s'élève à 71,7 milliards de francs, en retrait de 1 milliard de francs par rapport à l'an dernier (en données corrigées du climat).

### III. LE TAUX D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

Il poursuit sa progression passant de 46,3 % en 1986 à 47,3 % en 1987.

### IV. LA PART DES DIFFERENTES SOURCES D'ENERGIE DANS L'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE DE LA FRANCE

	%	M.t.e.p.(*)
Energies renouvelables	1,9	4
Charbon	9	18,4
Gaz	12,3	25
Electricité	33,8	68,6
Pétrole	42,7	
Brut		69,3
Raffiné		17,3
<b>TOTAL</b>		<b>202,6</b>

(\* ) en millions de tonnes équivalent pétrole

## CHAPITRE II

### L'ELECTRICITE

#### I. LE NUCLEAIRE VECTEUR DE L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

##### A. LA PRODUCTION TOTALE D'ELECTRICITE

La production nationale d'électricité a atteint 378,3 Twh en 1987 (dont 327 Twh produits par E.D.F.), soit un accroissement de 4 % par rapport à l'année précédente. Elle s'est répartie comme suit : (en Twh)

Hydraulique .....	73,9
Thermique nucléaire .....	265,5
Thermique classique .....	39,9
dont charbon .....	26,7
Fuel .....	5,5
Gaz .....	2,4

Les centrales nucléaires ont donc fourni 70 % de l'électricité consommée en France. Pour 1988 le niveau prévisible de production nucléaire se situe à 267,1 Twh, en augmentation de 6 % par rapport à 1987 et devrait représenter 73 % de la production totale d'électricité.

Le parc thermique à flamme est essentiellement sollicité durant les périodes de forte consommation, pour soutenir le réseau.



Les centrales hydrauliques connaissent pour leur part un rythme élevé de fonctionnement en raison de la rapidité et de la souplesse de modulation qui les caractérisent.

## B. LE PARC NUCLEAIRE

En novembre 1987 a été mise en service la centrale de Chinon B4, dernière des 34 tranches à eau pressurisée du palier 900 MW. Les 34 tranches représentent une puissance installée de 30.520 MW.

En outre, trois nouvelles unités de production du palier 1.300 MW ont été couplées au réseau (Cattenom 2, Belleville 1 et Nogent-sur-Seine) ce qui porte à 12 tranches, représentant une puissance installée de 15.420 MW le total de ces unités.

Sept autres tranches de même puissance sont en construction (il s'agit de : Nogent sur Seine 2, Cattenom 3 et 4, Penly 1 et 2, Golfech 1 et 2), tandis que deux unités appartenant à un nouveau palier (1.400 MW) sont en préparation (Chooz 1 et 2).

Pour le Gouvernement, la poursuite du programme d'équipement doit répondre aux objectifs suivants :

- faire face aux besoins prévisibles d'électricité, tout en sachant que les centrales qui sont engagées depuis 1985 sont destinées à la seule croissance de la consommation nationale d'électricité ou à l'exportation ;

- éviter d'alourdir les coûts de production d'électricité, par le développement excessif d'un parc de centrales qui apparaît déjà surcapacitaire ;

- mais en même temps, maintenir la compétence et l'avance de l'industrie nucléaire nationale, en lui assurant des perspectives de débouchés intérieurs convenables.

En 1988, aucune nouvelle tranche n'a été engagée. Ultérieurement les tranches seront engagées en fonction de l'évolution de la consommation d'électricité. En tout état de cause, le site de Civaux devra s'inscrire dans la programmation des prochaines années.

### C. L'AVENIR DE SUPERPHENIX

En février 1987, le programme d'essais de la centrale de Creys Malville a été perturbé par un incident survenu sur l'installation de production d'électricité (fuite du barillet). Le fonctionnement a été interrompu à la demande du service central de sûreté nucléaire et les travaux devraient se poursuivre jusqu'au début de 1991. Quel est l'avenir de cette filière ?

L'ensemble des pays qui se sont engagés dans des programmes nucléaires considèrent que les choix concernant le surgénérateur devront être pris d'ici 25 ans en comparant ses avantages techniques, énergétiques et économiques à ceux des réacteurs à eau légère. Le surgénérateur a en effet un intérêt dans la mesure où il permet d'économiser l'uranium. Or, le marché de l'uranium apparaît aujourd'hui très différent des prévisions faites il y a quelques années, puisque les réserves dépassent les demandes. Dans ces conditions, l'avenir du surgénérateur dépend de sa capacité à se montrer compétitif face aux centrales PWR.

Une poursuite de l'effort de recherche dans ce domaine est indispensable ; elle a conduit les principaux pays européens à s'associer au sein d'EFRUG pour mener en commun les études d'un projet européen de réacteur à neutrons rapides destiné à compléter, vers le début du siècle prochain, les connaissances acquises sur cette filière dans la perspective d'un développement industriel ultérieur.

Dans ce contexte, la réalisation d'un second prototype du type Superphénix n'est pas justifiée, les développements techniques nécessaires pouvant être menés sur les réacteurs existants et sur des installations d'essais spécifiques.

## II. LA SITUATION D'E.D.F.

### A. VERS UN NOUVEAU CONTRAT D'OBJECTIFS

Aujourd'hui soumise à une concurrence accrue et confrontée à des exigences nouvelles de sa clientèle, E.D.F. s'est fixé pour objectif prioritaire la qualité du service rendu à sa clientèle.

L'entreprise est actuellement en train de négocier avec le ministère de l'industrie et celui des finances un nouveau contrat de plan qui doit prendre la suite de celui établi en 1981, pour cinq ans, et qui n'a jamais été respecté : non seulement E.D.F. a dû, en cours de parcours, "subventionner à la demande de l'Etat, des organismes tels que la Compagnie nationale du Rhône ou les Charbonnages de France, mais les baisses successives de tarifs imposées également à E.D.F., l'ont empêché de réaliser certains investissements, de développer des actions de diversification ou de réduire son endettement. Le Président d'E.D.F. note dans son dernier rapport d'activité que "sans l'effet de ces décisions, E.D.F. aurait pu annoncer 3 milliards de francs de bénéfices en 1987 au lieu de 225 millions de francs". C'est donc la marge d'autonomie de l'entreprise qui est au centre des discussions actuelles, la direction de l'E.D.F. proposant que les tarifs soient désormais fixés par le Conseil d'administration, où l'Etat dispose d'un droit de veto.

### B. LE DYNAMISME COMMERCIAL

#### 1. L'expansion des ventes d'électricité

Les résultats commerciaux d'E.D.F. ont été très satisfaisants en 1987 : les objectifs ont été dépassés de 10 % puisque 8.700 kWh ont été placés et que les ventes d'électricité ont augmenté de 3,5 % ;

Dans le secteur résidentiel, le cap des 25 % de logements chauffés à l'électricité a été franchi et la biénergie a connu un développement encourageant avec le raccordement de 20 000 chaudières électrofioul compactes.

Dans le secteur tertiaire, où la pénétration est difficile, la part de l'électricité a atteint 15 %, la progression étant plus importante dans le neuf que dans l'existant.

Dans le secteur industriel enfin, la progression des consommations d'électricité s'est élevée à 2,5 % par rapport à 1986, la part de l'électricité dans les constructions atteignant 53 %.

## **2. La baisse des tarifs**

L'année 1987 a connu une réduction significative des prix de vente du kWh, puisqu'en février 1987 est intervenue la troisième baisse de 1 % des tarifs, après celles de décembre 1985 et d'avril 1986.

Au cours de la période 1983-1987, les prix de l'électricité ont ainsi baissé de 10,5 % (- 2,7 % par an en moyenne) en francs constants, si l'on considère le niveau tarifaire moyen. Cette évolution générale des tarifs a été modulée par grandes catégories de clients. Elle s'est ainsi établie, en francs constants, de 1983 à 1987 à 10 % pour les clients domestiques, 15 % pour les clients professionnels, et 21 % pour les clients industriels.

Il convient en outre de noter que le projet de loi de finances pour 1989 propose de ramener de 18,6 % à 5 % le taux de la T.V.A. applicable aux abonnements d'électricité et de gaz. Cette mesure concerne 22,8 millions de foyers pour l'électricité.

### 3. La croissance des exportations de courant

Le solde des échanges d'électricité, voisin de 25 milliards de kWh en 1986 approche des 30 milliards de kWh en 1987, soit une augmentation de 17 %. Le tableau ci-après rend compte des échanges d'électricité entre la France et l'étranger :

PAYS	1986	1987
Grande Bretagne	4,4	11,8
Benelux	2,3	3,6
R.F.A.	2	3,4
Suisse	9,5	4,7
Italie	6,5	11,5
Monaco	0,8	0,2
Espagne Andorre	1,7	1,7

Le bilan en devises a représenté 6 milliards de francs.

## C. LES RESULTATS FINANCIERS

### 1. Un résultat équilibré

L'exercice 1987 se clôt avec un bénéfice de 225 millions de francs. Ce résultat est en diminution par rapport à celui de 1986. En effet :

- la baisse de 1 % au premier février 1987 a accentué l'écart avec les conditions d'équilibre financier prévues dans le contrat de plan ;

- les gains dus à la substitution du combustible nucléaire au combustible classique sont maintenant à leur maximum et l'arrêt de leur croissance se combine avec une hausse du coût d'entretien de l'instrument de production ;

- la reprise des provisions constituées lors de la hausse du dollar a trouvé sa fin et, malgré la détente des taux d'intérêts qui a marqué l'exercice 1987, EDF n'a pu, dans sa gestion financière, bénéficier d'une aubaine équivalente à celle qui avait influencé si favorablement les résultats de 1986.

Cependant, le résultat reste bénéficiaire grâce à la conjonction de trois facteurs favorables :

- un net développement des exportations et, dans un contexte de forte concurrence, une bonne résistance des ventes en France partiellement masquée par une sensible diminution des livraisons à Eurodif,

- une meilleure hydraulicité (indice de productibilité de 1,05 contre 0,95 en 1986)

- une baisse des prix des achats d'énergie.

## **2. Mais un endettement qui continue de croître**

L'endettement -au sens d'E.D.F. c'est-à-dire hors dettes financières diverses- continue de croître ( + 3 milliards de francs en 1987) pour atteindre le niveau de 224 milliards de francs. Le ratio endettement/chiffre d'affaires stagne au niveau de 1,65.

La part des devises dans cet endettement régresse légèrement (36,8 % contre 38 % en 1986) et atteint 82,4 milliards de francs.

Pour 1988, l'Etablissement prévoyait un emprunt net de 7,4 milliards de francs dans le budget initial ; actuellement, cette prévision est de 8,8 milliards de francs selon l'étude prévisionnelle à moyen terme 1988-1993, pour un montant d'investissement de 36 milliards de francs.

La diminution de cet endettement est indispensable, afin de réduire les charges financières qui pèsent lourdement dans le budget d'exploitation et grèvent le prix de l'électricité. L'établissement prévoit actuellement de commencer à réduire son endettement en francs courants à partir de 1991.

## **CHAPITRE III**

### **LE GAZ**

**Gaz de France a poursuivi en 1987 les efforts entrepris pour accroître ses parts de marché, assainir sa situation financière et développer sa présence dans le monde. Les ventes de Gaz de France à ses clients directs ont augmenté en 1987 de 3 %, soit plus que la croissance économique et plus que la consommation énergétique. La part du gaz dans le bilan énergétique s'en trouve légèrement accrue (de 12 à 12,2 %).**

#### **I. LES APPROVISIONNEMENTS EN GAZ**

##### **A. LA PRODUCTION FRANÇAISE**

**La production du gisement de Lacq est en diminution : 40,6 milliards kWh livrés cette année contre 43,9 milliards en 1986, celle du gisement de Trois Fontaines, dans la Marne, ayant fourni pour sa troisième année de production 0,4 milliard de kWh.**

**La production française ne couvre que 12 % des besoins français en gaz.**

##### **B. LES IMPORTATIONS**

**Les approvisionnements à l'étranger ont vu leur volume croître de 4,7 % en 1987 par rapport à 1986. Le tableau ci-après rend compte de l'évolution de nos importations :**



#### IMPORTATIONS DE GAZ

PAYS	1986	1987	VARIATION
Algérie	86,3	105,5	+ 19,57 %
Norvège	41,2	57,8	+ 40 %
Pays-Bas	54,2	41,9	- 22,5 %
URSS	98,8	90,2	+ 8,58 %
Divers	1,5	1,7	
Total (en Twh)	282,0	297,1	
Total (en Tep)	21,7	22,9	

Au premier semestre 1988, dans un contexte de ralentissement des importations lié aux conditions climatiques, l'Algérie est restée le premier fournisseur de la France avec une part de 30,5 % dans le total des approvisionnements extérieurs de G.D.F., devant l'Union Soviétique (28,5 %), la Mer du Nord (16 %) et les Pays-Bas (15 %).

#### C. LA RENEGOCIATION DU CONTRAT ALGERIEN

Les importations de gaz algérien s'effectuent dans le cadre de trois contrats dont les quantités sont respectivement de 0,5 milliards de m<sup>3</sup>/an, 3,5 milliards m<sup>3</sup>/an et 5,15 milliards m<sup>3</sup>/an et qui ont démarré en 1965, 1974 et 1982.

La dernière négociation de prix a été conclue en février 1982 et avait abouti à l'adoption d'un prix du gaz algérien calculé selon une formule faisant référence aux prix officiels du pétrole brut. Il avait été convenu que 13,5 % du prix serait payé par l'Etat, de même que le coût de la rétroactivité sur 1981. Cette participation de l'Etat au paiement du surcoût du gaz algérien a été interrompue fin 1985.

La baisse des prix de l'énergie et la disparition, début 1986, de toute signification des prix officiels du pétrole brut ont conduit Gaz de France à demander à la Sonatrach l'ouverture des négociations prévues par le contrat. Bien que ces négociations aient été menées activement, elles sont au point mort depuis la fin de 1987 et les positions des deux parties restent éloignées.

L'approche du Gaz de France est que le prix d'achat du gaz doit lui permettre d'être compétitif pour le client final vis à vis des énergies concurrentes, préoccupation renforcée par la perspective du grand marché européen de 1992.

En attendant qu'un accord soit conclu, les livraisons se poursuivent sur la base du contrat ; les livraisons et les paiements s'effectuent à des prix provisoires qui pourront être rétroactivement modifiés lorsqu'une nouvelle formule de prix aura été acceptée par les deux parties.

La possibilité d'un arbitrage a été évoquée -elle est explicitement prévue par le contrat- mais aucune décision n'a été prise à ce sujet.

En juin dernier, M. FAUROUX, Ministre de l'Industrie a estimé qu'il appartenait aux deux compagnies de se mettre d'accord. Pourtant, c'est la visite du ministre des Affaires étrangères à Alger, le 5 septembre, qui a donné le coup d'envoi à la reprise des négociations qui, -a-t-il annoncé-, se concrétisera au sommet lors d'une rencontre entre les présidents Chadli et Mitterrand d'ici la fin de l'année. Mais alors que notre Ministre des Affaires étrangères avait déclaré à Alger "notre objectif est de jeter les bases d'une coopération renouvelée, globalisée", dans une interview au Figaro du 24 octobre dernier M. DUMAS a semblé privilégier une autre approche plus économique, et indiqué que le nouveau contrat gazier ne pourrait être renégocié "qu'à partir des règles traditionnelles, en tenant compte du prix du marché."

Votre commission souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement dans ses négociations avec l'Algérie. Le nouveau contrat résultera-t-il d'un accord gouvernemental, ou d'une négociation entre Gaz de France et la Sonatrach ? Le Gouvernement envisage-t-il de réitérer "le geste" de 1982, c'est-à-dire le surcoût payé au gaz algérien qui a pesé sur l'équilibre financier de l'entreprise et notamment sur le poids de sa dette ?

Votre commission insiste une nouvelle fois sur la nécessité de fixer un prix "économique" du gaz algérien.

## II. LA SITUATION DE GAZ DE FRANCE

### A. LA PROGRESSION DES VENTES DE GAZ

Le total des ventes de l'industrie gazière, incluant les ventes des filières de G.D.F. et de la Société nationale Elf Aquitaine s'est élevé en 1987 à 324.1 milliards de Twh, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 1986. Les seules ventes de G.D.F. ont progressé de 4 % en données corrigées des variations climatiques.

La clientèle a bénéficié de la réduction des coûts d'approvisionnement qui s'est traduite par une diminution de 20 % du prix moyen annuel de vente hors taxes de 1986 à 1987.

Les ventes au secteur résidentiel ont progressé de 2,5 % (après correction des aléas climatiques) et la part de marché du gaz dans les logements neufs a atteint 27 % contre 22 % en 1986.

Dans le secteur tertiaire, la hausse a atteint 6,6 % en raison d'une action commerciale vigoureuse sur les marchés des bureaux privés, de l'hôtellerie de chaîne et de grands commerces.

Dans le secteur industriel, enfin, les ventes ont progressé de 2,8 %.

Le Gaz de France a poursuivi en 1987 l'action entamée en 1986 avec le cycle d'action régionales d'information sur le thème "Gaz de France, toute notre énergie est pour vous". Par ailleurs, une campagne nationale institutionnelle a été lancée à la télévision et au cinéma pour assurer la promotion du gaz.

## **B. LA DEGRADATION DE LA SITUATION DE L'ETABLISSEMENT**

Le résultat financier de 1987 (+ 64 millions de francs contre 732,9 millions en 1986 après prélèvement de l'Etat de 775 millions de francs) n'a pas été à la hauteur de ses résultats commerciaux, les tarifs de l'établissement ayant évolué en contresens de ses coûts d'approvisionnement.

Les résultats ne devraient guère s'améliorer pour 1988 en raison de la clémence de l'hiver qui a réduit substantiellement la demande de gaz : le gouvernement vient d'autoriser le Gaz de France à augmenter ses tarifs de ventes de gaz aux ménages ainsi qu'au secteur tertiaire et à la petite et moyenne industrie de 2,5 % à partir du 1er juillet. Dans ces conditions, l'exercice 1988 pourrait être déficitaire d'environ 800 millions de francs, si les hypothèses concernant le dollar (5,70 FF) et le pétrole brut (15 \$ le baril) se vérifient durant les huit derniers mois de l'année et si les conditions climatiques sont moyennes jusqu'à la fin de l'année.

Sur ces bases, le Gaz de France a prévu une capacité d'autofinancement de 3 700 millions de francs environ qui sera complétée par un appel au marché financier voisin de 2 000 millions de francs pour lui permettre de faire face à la fois aux dépenses d'investissements et au remboursement de ses emprunts. Par ailleurs, le fonds de roulement baisse de 850 millions de francs. En tout état de cause, l'établissement ne pourra pas poursuivre dans ces conditions la politique de désendettement engagée en 1985 et confortée en 1986 et 1987 (l'endettement a été ramené de 21 milliards de francs à 18,4 milliards de francs).

La direction de Gaz de France a d'ailleurs critiqué le système actuel qui soumet l'évolution des tarifs gaziers aux hasards de l'indice et du calendrier politique et indiqué qu'elle souhaitait l'établissement d'un contrat de plan pluriannuel (similaire à celui d'E.D.F.) fixant des règles d'évolution concertées.

Elle a suggéré que ce contrat de plan prévoie d'une part une formule de répercussion automatique des coûts d'approvisionnement (indexée sur le pétrole et le dollar) et, d'autre part, en contrepartie d'engagements de productivité une évolution peu ou prou liée à l'évolution des prix français.

## CHAPITRE IV

### LE PETROLE

#### I. L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHE FRANCAIS

##### A. UNE NOUVELLE PROGRESSION DE LA PRODUCTION FRANCAISE

En 1987, la production française de pétrole brut a atteint 3 234 621 tonnes, en augmentation de 9,7 % par rapport à 1986. Pour la première fois, elle dépasse 3 millions de tonnes (Mt) par an.

Comme l'année dernière, cette augmentation est due entièrement au Bassin Parisien qui, pour sa part, a accru ses réalisations de 24,5 % tandis que la production de l'Aquitaine déclinait de 6,8 %. L'écart s'accroît entre les deux régions, le Bassin Parisien fournissant 60,4 % du total national avec 1,954 Mt et l'Aquitaine revenant à 39,1 % avec 1,264 Mt. La contribution de l'Alsace reste marginale avec 0,017 Mt, soit 0,5 % du total. Il n'y a pas de production d'hydrocarbures en mer.

En ce qui concerne la part nette revenant à chaque société, Essorep affirme sa place de premier producteur avec 1,550 Mt (47,9 %), suivie de la Société Nationale Elf Aquitaine avec 0,725 Mt (22,4 %), de Total Exploration 0,400 Mt (12,4 %) et de Triton France 0,394 Mt (12,2 %).

## B. LES IMPORTATIONS

### 1. Le pétrole brut

Les importations de pétrole brut ont baissé de 5,3 % entre 1986 et 1987, passant de 66,5 à 63 millions de tonnes. Mais cette tendance ne semble pas se poursuivre en 1988.

La répartition par origine géographique de l'approvisionnement en brut a été marquée, en 1987, par un net accroissement de la part de l'Europe de l'Ouest (et particulièrement de la Grande-Bretagne), au détriment du Moyen-Orient, dont la part décroît de près de huit points dans la même période ; l'Arabie Saoudite -qui était notre premier fournisseur en 1986- enregistre la baisse la plus spectaculaire et régresse à la troisième place, derrière l'U.R.S.S.

Ailleurs, les évolutions les plus notables concernent le Nigéria, dont la part décroît de manière sensible, le Mexique, l'Irak et l'Iran qui, au contraire, améliorent leur position : il faut noter que la progression de ce dernier pays a été acquise au cours des sept premiers mois de l'année, aucune cargaison iranienne n'ayant été réceptionnée à partir d'août 1987.

Il faut également observer que la part des pays de l'OPEP dans notre approvisionnement a baissé de 11 points en 1987, pour s'établir à environ 47 % : c'est la première fois que la part de ces pays tombe en-deçà du niveau de 50 %.

Globalement cependant, la diversité des sources d'approvisionnement autour de trois grands pôles géographiques (Mer du Nord, Moyen-Orient et Afrique), n'a pas été remise en cause en 1987.

Les statistiques disponibles pour 1988 font apparaître que l'Arabie Saoudite et l'URSS améliorent sensiblement leur position, au détriment de la Grande-Bretagne, tandis que l'Iran disparaît de la liste de nos fournisseurs, conséquence de la décision gouvernementale adoptée en août 1987.

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES IMPORTATIONS DE PÉTROLE BRUT

	1986	1987	1988 (1er semestre)
Total Moyen-Orient dont Arabie Saoudite	40,0 20,7	32,2 10,1	26,5 15,4
Total Afrique dont Nigéria	26,4 9,5	23,6 5,6	27,3 5,9
Total Europe de l'Ouest dont Grande-Bretagne	19,4 11,6	26,9 17,8	24,2 14,9
Total autres dont URSS	14,2 9,7	17,3 10,1	22,0 15,5

Source : Direction des Hydrocarbures (en pourcentage)

## 2. Produits raffinés

En revanche, les achats de produits raffinés ne cessent de croître.

En 1987, les importations se sont élevées à 31,2 millions de tonnes, au lieu de 27,1 millions de tonnes en 1986 (+ 15 %), tandis que nos exportations, avitaillement international inclus, ont en revanche diminué (13,5 millions de tonnes en 1987, contre 15,4 millions de tonnes en 1986, soit - 12 %) ; il en résulte que le solde de notre commerce extérieur s'est sensiblement dégradé.

## C. UNE NOUVELLE REDUCTION DE LA FACTURE PETROLIERE

Après une réduction spectaculaire entre 1985 et 1986, où elle était tombée de 126,5 à 51,3 milliards de francs, la facture pétrolière s'est stabilisée à 50,3 milliards de francs en 1987.

Pour le premier semestre 1988, la nouvelle amélioration du commerce extérieur de produits pétroliers s'ajoutant à un moindre coût des achats de brut à l'étranger se traduit par un nouveau recul de la facture pétrolière qui s'établit à 18,9 milliards de francs contre



26,3 milliards de francs pour la même période de 1987, soit une baisse de 28 %.

## II. LA CONSOMMATION INTERIEURE DE PRODUITS PETROLIERS

La consommation pétrolière française s'est élevée en 1987 à 79,8 millions de tonnes, en hausse de 0,4 % par rapport à 1986. Après corrections des effets dus aux conditions climatiques, elle peut être estimée à 78,4 millions de tonnes, niveau équivalent à celui de 1986.

Le marché se caractérise par la poursuite de la forte croissance du gazole moteur, une nouvelle diminution de la demande en fuel domestique, et une stabilisation de la consommation de fuel lourd (recouvrant une baisse légère dans l'industrie et une hausse conjoncturelle dans la production d'électricité).

### EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PÉTROLIÈRE

	1987/1988
Essence et super	+ 0,1
Gazole	+ 7,5
Carburacteur	+ 5,2
Fuel domestique (corrigée de climat et de stocks)	- 4,7
Fuel lourd	+ 1,7

### III. LA DISTRIBUTION

#### A. L'EVOLUTION DU PRIX DES CARBURANTS

Fixés désormais par les distributeurs, les prix sur le marché français ont reflété les évolutions observées sur les marchés internationaux.

Au cours de l'année 1987, les fluctuations des prix en France ont été bien moindres que celles observées en 1986.

Après avoir atteint un maximum à la fin du mois de janvier, le prix du supercarburant a baissé progressivement jusqu'à la mi-mars. Ensuite, les prix ont augmenté jusqu'à la mi-août, la hausse s'accéléralant sur la fin de la période. Le gazole a connu une évolution assez proche, à l'exception d'une hausse de son prix en février. A partir de septembre, les prix des carburants n'ont cessé de baisser.

En 1988, après une baisse générale des prix pétroliers en France et sur le marché international les deux premiers mois de l'année, avec - 7 cts/l hors taxes pour le supercarburant en France et près de 5 \$ de baisse pour le baril de Brent, les prix des essences sont restés globalement orientés à la hausse contrairement aux prix du gazole, en baisse, et au prix spot du pétrole brut qui est demeuré à des niveaux assez bas (prix actuel du Brent : 15 \$ le baril contre près de 19 \$ en début d'année).

Ainsi, depuis le début de l'année, le prix du supercarburant pratiqué en France a augmenté de 10 cts/l en moyenne tandis que la cotation de ce produit à Rotterdam a gagné 6 \$ par tonne sur la même période.

Au contraire, dans le même temps, le prix du gazole a baissé (prix de vente moyen en France : - 4 cts/l hors taxes depuis janvier ; cotation spot sur le marché de Rotterdam : - 22 \$/T depuis janvier).

**Au total, la libération des prix de vente des carburants a sans conteste contribué à intensifier la concurrence sur le marché pétrolier français. Elle a également eu pour conséquence l'apparition de prix de vente à la pompe très différents selon les stations qui varient en fonction de la concurrence locale, de la stratégie des opérateurs et des coûts de distribution. Les consommateurs français bénéficient ainsi de prix à la pompe très compétitifs, particulièrement pour le supercarburant qui, exprimé hors toutes taxes, est actuellement le moins cher d'Europe, à l'exception de la Grèce.**

## **B. L'ETHANOL**

### **1. Généralités**

**L'éthanol est l'un des composés oxygénés qui permettent de compenser en partie la suppression du plomb dans l'essence et c'est à partir du 1er octobre 1989 que la réglementation relative à l'essence sans plomb entrera en vigueur. L'enjeu, en France, est l'utilisation de 200 000 hectares de superficie agricole environ.**

**Afin d'améliorer la compétitivité de l'éthanol, la loi de finances rectificative pour 1987 a prévu que la fiscalité de l'éthanol serait alignée sur celle du gazole. Cette mesure est entrée en vigueur à compter du 1er juillet 1988, ce qui représente un avantage fiscal, pour l'éthanol, de 1,40 F/l.**

**Pour faciliter le développement d'un courant régulier, il reste à obtenir de la CEE l'octroi d'une restitution qui permette un accès aux matières premières à des prix compatibles avec la valeur de l'éthanol sur le marché des carburants.**

## 2. Le marquage à la pompe

Le problème du marquage différentiel à la pompe a été évoqué par notre collègue, Michel Souplet, Président du groupe de travail éthanol du Sénat, dans une lettre du 30 mars 1988 adressée à M. Jacques Chirac, Premier Ministre.

"Un problème particulièrement irritant continue toutefois d'obscurcir l'horizon. Il a trait à l'obligation sélective de marquage des mélanges contenant de l'éthanol. Sur ce point, je me permets de soumettre à votre attention le courrier adressé récemment par les services de la Commission de Bruxelles à notre représentant permanent auprès des Communautés Européennes.

Dans ce courrier, on peut notamment lire : "L'obligation d'indiquer sur les appareils distributeurs d'essence "carburant contenant du méthanol" ou "de l'éthanol", dès lors que la teneur de ces composés oxygénés excède 0,5 % du volume, n'est pas prévue par la directive, qui ne l'impose qu'au-delà de 3 % et 5 % respectivement. Une exigence plus rigoureuse que celle de la directive ne peut manquer d'entraver la commercialisation des produits importés contenant entre 0,5 % et 3 % ou 5 %, respectivement, de méthanol ou d'éthanol, en violation de l'article 30 du traité, car aucune justification de cette rigueur ne semble pouvoir être trouvée dans l'article 36 ou la jurisprudence de la Cour en la matière.

Il faut rappeler, en effet, que le marquage obligatoire nécessite des cuves spéciales pour l'essence contenant du méthanol ou de l'éthanol, avec une augmentation correspondante des frais de distribution, propre à diminuer le développement du marché de ces essences. Ce marquage peut en outre être vu comme dépréciatif par le consommateur et fausser la concurrence avec les carburants ne contenant pas de méthanol ou éthanol.

En second lieu, l'obligation d'indication porte exclusivement sur le méthanol et l'éthanol, les autres carburants de substitution admis en mélange à l'essence en faisant pas l'obligation d'une mention similaire...

Nous vous demandons avec une respectueuse insistance, Monsieur le Premier Ministre, de donner les instructions nécessaires pour briser la féodalité des ingénieurs du corps des mines et obtenir la modification de l'arrêté du 16 septembre dernier".

M. Jacques Chirac avait répondu positivement à ce courrier et annoncé une modification de la législation en vigueur. Celle-ci n'est toujours pas intervenue. Nous ne pouvons que le regretter.

## **IV LES SURCAPACITES DU RAFFINAGE FRANCAIS**

### **A. LA POURSUITE DES RESTRUCTURATIONS**

A la fin du premier semestre 1988, l'outil de raffinage français est réparti sur 14 sites en activité de taille variable ce qui correspond à une stabilisation de la situation : les deux dernières fermetures de raffinerie sont intervenues au début de l'année. Les restructurations internes des sociétés de raffinage se sont cependant poursuivies et les raffineries françaises n'employaient plus fin 1987 qu'environ 8 240 personnes, soit une diminution des effectifs de plus de 10 % par rapport à 1986.

Quant aux capacités installées, elles représentaient, au début de l'année 1988, 96 millions de tonnes pour la distillation, 16,7 millions de tonnes pour le craquage et 9 millions de tonnes pour la viscoréduction. Le volume des investissements s'est maintenu à un faible niveau en 1987 (1.9 milliard de francs).

Mais le durcissement en cours des normes d'environnement au niveau de la C.E.E. va imposer à l'industrie du raffinage des adaptations supplémentaires.

- L'introduction de l'"essence sans plomb" qui sera obligatoire sur le territoire des Etats-membres de la C.E.E. à compter du 1er octobre 1989 (directive communautaire du 20 mars 1985) va conduire les raffineurs à investir dans des unités de fabrication de

coupes légères à haut indice d'octane, investissements complétés par l'incorporation de composés oxygénés à haut indice d'octane qui permet de relever l'indice d'octane sans compenser toutefois la suppression des additifs au plomb.

- La limitation des émissions polluantes des nouvelles installations de combustion (de puissance supérieure à 50 MWth pour le fuel lourd) risque de réduire les débouchés en fuel lourd à haute teneur en soufre tant sur le territoire national qu'à l'exportation. Cette mesure adoptée récemment par les pays de la C.E.E. (Conseil Environnement du 29 juin 1988) va rendre plus délicate la marche des unités de raffinage (équilibre produits blancs, produits noirs) et risque de provoquer de nouvelles fermetures de raffineries en France : en effet, le débouché fuel lourd est le maillon faible de la chaîne de raffinage, et conditionne désormais la marché des raffineries. En outre, elle nécessitera certainement un recours à un approvisionnement en bruts plus légers (et moins soufrés).

## B. DES RESULTATS FINANCIERS MEDIOCRES

Les résultats du raffinage français sont dans leur ensemble fortement négatifs.

Les six principales sociétés de raffinage opérant en France ont subi en 1987 une perte comptable d'environ 1 milliard de francs, ce qui témoigne d'une nouvelle dégradation des résultats financiers et économiques de ces sociétés, conséquence de la chute des marges de raffinage et de la concurrence croissante dans la distribution.

## **V. LES DISPOSITIONS PETROLIERES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1989**

Le projet de budget comporte plusieurs mesures fiscales destinées à progresser sur la voie de l'harmonisation européenne.

● La réduction du taux de la taxe intérieure de consommation applicable au supercarburant sans plomb.

Afin de favoriser le développement du supercarburant sans plomb sur le marché national, il est proposé de réduire cette taxe pour le supercarburant d'une teneur en plomb n'excédant pas 0,013 g par litre ; ce taux serait ramené de 302,85 F à 268,11 F par hectolitre à compter du 1er juillet 1989. Le supercarburant sans plomb bénéficierait ainsi d'un avantage global de plus de 40 centimes par litre.

● La déduction de la T.V.A. sur les carburéacteurs utilisés par les compagnies aériennes.

Actuellement, les compagnies aériennes intérieures ne peuvent pas déduire la taxe sur la valeur ajoutée grevant le prix d'acquisition des carburéacteurs.

Afin d'alléger leurs charges, les compagnies seront autorisées à déduire le tiers de la taxe comprise dans le prix d'achat des carburéacteur qu'elles utilisent pour les besoins de leurs vols.

Ce taux de déductibilité sera porté à deux tiers en 1990 et à 100 % en 1991.

Cette mesure s'inscrit également dans la perspective de l'harmonisation européenne de la taxe sur la valeur ajoutée.

● **La reconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières**

Depuis 1985, les entreprises qui exploitent en France des gisements d'hydrocarbures liquides ou gaziers sont soumises à un prélèvement de 12 % sur le bénéfice net provenant de la vente des hydrocarbures produits en France.

L'article 25 de la loi de finances pour 1985 qui a institué ce prélèvement a été reconduit chaque année ; il est à noter que le produit de cette mesure tend à décliner depuis la hausse du prix du pétrole, puisqu'il est passé de 354 millions de francs en 1985 à 954 millions de francs en 1988 et qu'il est estimé à 210 millions de francs pour 1989.



## **CHAPITRE V**

### **LE CHARBON**

#### **I. LA PRODUCTION ET LES RENDEMENTS**

En 1987, la production de charbon s'est élevée à 13,8 millions de tonnes (dont 1,2 million de tonnes découvertes) contre 15,3 millions de tonnes en 1986. Cette production s'est répartie comme suit :

Lorraine : 9,2 millions de tonnes

Centre-Midi : 3,3 millions de tonnes

Nord Pas de Calais : 1,1 millions de tonnes,

le reste provenant des bassins de Provence, Blanzly, des Cévennes et d'Auvergne.

Le rendement fond pour l'ensemble des bassins a atteint 5 622 kg par homme et par poste contre 5 240 en 1987.

Le prix de revient moyen du charbon national (hors charges non liées à l'exploitation) s'est élevé à 557 francs par tonne pour l'ensemble des bassins contre 657 francs en 1986. Il convient de souligner que grâce à d'importants efforts de restructuration, le prix de revient de la tonne extraite a diminué de 21 % en francs constants en deux ans.

## II. LES IMPORTATIONS

La France a importé 14,7 millions de tonnes de combustibles minéraux solides en 1987 contre 18,6 millions de tonnes en 1986 dont 4,8 millions de tonnes en provenance d'Australie, 2,9 millions de tonnes des Etats-Unis, 2,6 millions de tonnes de R.F.A. et environ 0,5 million de tonnes du Canada, de Colombie et de Pologne.

Pour 1988, les importations prévues sont de l'ordre de 13,5 millions de francs. Le coût CAF du charbon importé est de 542 francs la tonne.

## III. LA POLITIQUE CHARBONNIERE

Conformément au plan d'entreprise établi à la fin de l'année 1986, les Charbonnages de France se sont engagés dans une profonde restructuration de leur activité et les résultats de 1987 montrent que le défi a été relevé puisque les dépenses d'exploitation ont été réduites de 1 870 millions de francs et que le rendement moyen par mineur et par poste a augmenté de 16 %.

La première année d'application du plan d'entreprise démontre bien la capacité de C.D.F. de mobiliser ses forces pour affronter les difficultés liées à l'évolution du marché charbonnier.

### A. L'EVOLUTION DES VENTES

#### 1. Le développement des ventes d'électricité au prix d'équivalence nucléaire

Les ventes d'électricité et les ventes de combustibles destinées à la production d'électricité, qui représentent, en tonnage, 54 % de la production des houillères nationales, ont dégagé une recette de 4,3 milliards de francs contre 4,9 milliards de francs en

1986. Cette réduction de recette provient, pour la plus grande part de la baisse des prix de vente à E.D.F., les houillères ayant dû s'aligner, pour une partie de leurs ventes d'électricité, sur le coût proportionnel du kWh nucléaire. 3 135 GWh ont été vendus dans ces conditions à EDF en 1987, contre 570 GWh en 1986, alors que, dans le même temps, les ventes d'électricité au prix d'alignement sur le charbon importé baissaient d'environ 17 %, passant de 11 450 GWh à 9.525 GWh.

Parallèlement, les ventes de charbon à EDF accusaient une réduction de 13 % passant de 2,09 millions de tonnes à 1,82 million de tonnes.

Une telle situation met en évidence l'enjeu vital que constituait pour les Charbonnages, le renouvellement de leur contrat avec EDF, leur principal client, sur des bases garantissant un débouché suffisant et une rémunération équitable de leurs fournitures.

#### L'accord conclu le 20 décembre 1987

Cet accord conforte le débouché du charbon national puisqu'il garantit jusqu'en 1993 l'enlèvement de quantités fermes de charbon et d'électricité produites dans les centrales des Houillères.

Le tableau suivant indique les quantités d'électricité et de charbon que CDF s'engage à livrer et EDF à enlever.

	1989	1990	1991	1992	1993
Electricité (TW)	7,92	7,24	6,68	6,13	5,97
Charbon (MT)	2,310	2,190	2,090	1,810	1,810

La nouvelle convention souligne la priorité donnée au charbon national sur le charbon importé et le combustible nucléaire, et une amélioration sensible des prix. Ceux-ci sont à l'abri des fluctuations du dollar et dans une certaine mesure de celles du marché.

Pour ce qui concerne le charbon, celui-ci sera payé à un prix déterminé au départ de la mine et non plus en région parisienne afin de ne pas défavoriser la production lorraine face au charbon importé livré au Havre. EDF s'engage sur un prix plancher de 4,58 c/th (valeur 1987) pour le cas où le prix CAF s'établirait en-dessous de ce seuil.

Quant à l'électricité livrée par les centrales minières, elle sera payée par EDF au prix qu'elle paye aux auto-producteurs d'électricité français.

Enfin, la nouvelle convention reconduit le volet social prévoyant le transfert d'agents de CDF vers EDF. Aux termes de la précédente convention, 1 000 agents avaient effectivement été réembauchés.

## **2. La régression du marché du coke**

C.D.F. a vendu 2,1 millions de tonnes de coke en 1987 contre 2,6 millions de tonnes en 1986. Cette régression tient à la chute de la demande de la sidérurgie dont les enlèvements ont diminué de 267 000 tonnes et à la concurrence des coques étrangers et des produits de substitution entraînant une diminution des ventes à l'industrie de 137 000 tonnes.

## **3. Le maintien des positions sur les marchés de l'industrie, du résidentiel et du tertiaire**

Dans les secteurs de l'industrie, du résidentiel et du tertiaire, qui constituent un débouché privilégié pour les charbons-vapeur, une politique commerciale dynamique a été mise en oeuvre dès la fin 1986 pour défendre les parts de marchés de Cdf. Cdf Energie a systématisé les contrats d'alignement sur le fioul lourd dans l'industrie et mobilisé ses thermiciens sur le terrain pour développer des contrats de progrès avec les exploitants de chauffage.

Le total des ventes de charbons-vapeur à l'industrie et aux chaufferies a ainsi enregistré une légère augmentation, passant de 3,02 millions de tonnes en 1986 à 3,12 millions de tonnes en 1987.

En 1987, malgré le contexte énergétique particulièrement défavorable et la suppression des aides spécifiques de l'AFME, plus de 50 décideurs ont opté pour le charbon, créant ainsi une consommation potentielle supplémentaire proche de 200 000 tonnes.

Le choix du charbon pour l'alimentation du réseau nord de Marseille et le contrat d'achat de vapeur passé par l'usine Rhône-Poulenc de Melle auprès de Sidéc (société créée en 1984 avec des partenaires extérieurs pour vendre directement de la vapeur aux industriels) sont deux exemples des succès obtenus en 1987 par Cdf Energie sur ce marché.

Enfin, dans le secteur des foyers domestiques, l'action menée s'est traduite par la mise sur le marché de nouveaux produits. Anthranor, boulet défumé à haute résistance mécanique et Charbopac, sac d'agglomérés de 2 kg sous conditionnement de polyéthylène, et par un renforcement de la collaboration avec le négoce charbonnier de gros et de détail.

## B. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

En 1987, les bassins ont enregistré 5 427 départs ramenant les effectifs à 36 070 personnes au 31 décembre, dont 18 317 pour la Lorraine, 11 431 pour le Nord Pas de Calais et 6 322 pour le Centre Midi. Parallèlement, l'établissement central passait de 498 à 374 personnes, ce qui porte à 25 % la réduction de l'effectif depuis 1986. L'année 1987 a constitué un tournant dans la mise en place de la politique d'adaptation des effectifs.

Une concertation a été ouverte avec les partenaires sociaux, pour préciser la nature des aménagements à apporter à la notion de volontariat dans les exploitations à fermer.

Cette concertation a conduit à l'adoption de trois mesures innovantes dans l'entreprise :

- la mise en place de plans sociaux sur tous les sites appelés à cesser leur activité ;

- la création de "congés individuels d'adaptation professionnelle", d'une durée d'une année, qui constituent désormais une nouvelle option offerte aux agents les plus jeunes refusant, pour convenance personnelle, la proposition de conversion que l'entreprise s'est engagée à leur faire dans le cas où leur emploi est appelé à disparaître.

A la fin de l'exercice, six plans sociaux avaient été élaborés dans les houillères : 4 dans le Nord Pas de Calais où les sièges d'extraction encore en service doivent fermer d'ici à 1991, 2 dans le Centre-Midi, à Carmaux et à Messeix.

Simultanément, les premiers congés charbonniers de fin de carrière ont été accordés à Carmaux à l'occasion de l'arrêt des dernières exploitations.

Les reclassements de personnel à EDF, dans le cadre de la convention conclue avec cette entreprise le 2 mars 1984, se sont par ailleurs poursuivis à un rythme soutenu. Ils ont concerné 712 agents pendant l'année. A la date du 31 décembre 1987, EDF aura ainsi accueilli au total 1 819 agents de C.D.F.

Le total des conversions et des créations d'entreprises, encouragées et appuyées par l'ensemble des moyens dont dispose Cdf, s'est accru durant l'exercice, sur la lancée du mouvement amorcé en ce sens en 1986. Il s'est élevé à 1 535 en 1987, contre 1 245 en 1986.

Les retours au pays de travailleurs immigrés ont par contre été freinés, notamment par le mouvement de grève engagé le 1er octobre par les mineurs de fonds marocains des Houillères du Bassin du Nord Pas de Calais.

## **C. L'INDUSTRIALISATION DES REGIONS MINIERES**

### **1. Le soutien direct aux entreprises**

En 1987, vingtième anniversaire de la création de Sofirem (Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières), les résultats ont confirmé l'efficacité du dispositif mis en place par les Charbonnages de France.

En aide directe, Sofirem et Finorpa (sa filiale pour le Nord Pas de Calais) sont intervenues par 179 projets portant sur 6.023 emplois. L'engagement financier correspondant s'est élevé à 224 millions de francs dont 56,7 millions de francs en capital et 168,1 millions de francs en prêts.

## **2. Les fonds d'industrialisation des régions minières**

Parallèlement, les fonds d'industrialisation des régions minières, qui ont pour vocation de soutenir cette action, ont participé à hauteur de 220 millions de francs à des opérations d'amélioration de l'environnement économique des entreprises : immobilier d'accueil, formation professionnelle, pépinières d'entreprises, etc... Par le biais de leurs interventions, ils ont contribué à la création de 1.477 emplois.

C'est donc un résultat global de 7 500 emplois décidés qui est, en 1987, à mettre à l'actif de l'ensemble du dispositif d'industrialisation animé par C.D.F. avec le soutien de l'Etat et des collectivités concernées. Pour 1989, ces fonds devraient bénéficier de 203 millions de francs au titre des crédits d'engagement et de 101,5 millions de francs en crédits de paiement.

## **3. L'aide à la création d'entreprise**

Depuis 1967 avec Sofirem et depuis 1984 avec le concours de Finorpa, le Groupe Cdf a apporté une aide financière substantielle à quelque 830 entreprises appartenant aux branches d'activités les plus diverses, participant ainsi à la création de 71.000 emplois.

En 1987, de nombreuses démarches ont été effectuées en collaboration avec les différents partenaires de C.D.F., en vue



d'encourager l'écllosion d'initiatives locales débouchant sur la création de jeunes entreprises.

A cet effet, Sofirem a mis en place une procédure simplifiée, conçue pour le traitement des dossiers concernant 5 à 10 emplois. Par ailleurs, le bénéfice des prêts d'honneur accordés conjointement aux créateurs par les fonds d'industrialisation et les banques locales a été étendu à la quasi-totalité des sites miniers. Après une année d'expérimentation, enfin, les opérations Odace (détection et accompagnement des créateurs d'entreprises) ont fonctionné à plein régime, 450 emplois nouveaux sont à inscrire à leur crédit, ce qui souligne l'intérêt de cette approche.

Se présentant désormais avec une large gamme de moyens d'action, complétée récemment par deux nouvelles pépinières d'entreprises - à Montceau-les-Mines (début 1987) et en Lorraine (début 1988) - la plupart des services locaux d'industrialisation de Cdf ont été retenus comme "Points chances" pour s'intégrer dans l'opération lancée à l'échelle nationale par le ministre de l'industrie en faveur de la création de jeunes entreprises.

Pour 1989, Sofirem et Finorpa bénéficieront de 181 millions de francs de crédit.

#### D. LA SUBVENTION AUX CHARBONNAGES DE FRANCE

Pour 1989, le montant total de la subvention prévue en faveur des Charbonnages de France est comme en 1988 de 6,988 milliards de francs. Le projet de loi de finances distingue désormais :

- la subvention proprement dite à Charbonnages de France (chapitre 45-12) qui s'élèvera à 3,2 milliards de francs.

- la couverture de charges spécifiques des Charbonnages de France qui sont principalement des prestations aux anciens mineurs (chapitre 45-15 et dont le montant atteint 3,760 milliards de francs.

L'augmentation par rapport à 1988 correspond pour l'essentiel à la poursuite de la réduction des effectifs actifs de CDF qui se traduit à la fois par la création de nouveaux retraités et par la dégradation du rapport actifs/retraités.

La politique menée depuis 1984 a visé prioritairement à maîtriser les équilibres financiers de l'entreprise. L'endettement à moyen et long terme a été ramené à environ 14 milliards de francs en 1987 après avoir atteint 18 milliards à fin 1984.

Depuis plusieurs années, le résultat est négatif, de quelques centaines de millions de francs. C'est encore le cas en 1986 et en 1987 (de 134 et 200 millions de francs respectivement).

Pour 1988, le résultat final après subvention devrait s'établir à - 1,80 millions de francs. Les causes de cette dégradation résident dans la baisse des prix de vente unitaires, concernant tant les combustibles extraits que l'électricité produite, et qui est liée à la baisse générale des prix de l'énergie.

Les Charbonnages de France ont déjà réalisé un important effort de restructuration qui a représenté en 1987 une dépense de 1,8 milliard de francs, financée sur la subvention. Compte tenu du coût dû de cette restructuration, Charbonnages de France n'estime pas normal qu'elle soit prise en charge dans son intégralité par l'entreprise, s'agissant d'un problème d'emploi qui a des répercussions importantes dans deux régions.

\*

\* \*

**Votre commission a adopté un amendement à l'article 6 du projet de loi de finances pour 1989, tendant à baisser de 18,6 % à 5,5 % le taux de la T.V.A. perçue sur la consommation de charbon.**

**Le Gouvernement propose en effet une réduction de 18,6 % à 5,5 % du taux de la T.V.A. sur les abonnements de gaz et d'électricité. Faute d'une mesure parallèle en faveur du charbon, un avantage concurrentiel important sera donné à l'électricité ou au gaz.**

**Or, la consommation du charbon à usage domestique est principalement le fait de ménages à revenu faible ou très faible, souvent âgés. Pour cette clientèle, le charbon est un produit de première nécessité qui doit donc relever des taux réduits de T.V.A.. Cette mesure, de coût budgétaire limité, permettra une augmentation du pouvoir d'achat de ces ménages modestes.**

**Elle ne peut porter que sur la consommation, puisqu'il n'y a pas d'abonnements pour les utilisateurs de charbon.**

**De plus, cette baisse de la T.V.A. sur le charbon foyer domestique irait dans le sens de l'harmonisation des fiscalités européennes car la C.E.E. propose qu'en 1993, toutes les énergies soient taxées au taux réduit de la T.V.A. soit entre 4 et 9 %.**

**En outre, la Belgique taxe actuellement le charbon à 6 % contre 17 % pour les autres énergies.**

**A la frontière belge, de nombreuses personnes profitent de la franchise douanière de 2.400 francs pour acheter en Belgique du**

**charbon qui entre ainsi en France au taux de 6 % alors que le charbon français est taxé à 18,6 %.**

**Au moins 15.000 tonnes de charbon entrent ainsi en France chaque année.**

## CHAPITRE VI

### LA POLITIQUE D'ECONOMIES D'ENERGIE

#### I. LES RESULTATS OBTENUS EN 1987

En 1987, la croissance des activités productives et des besoins des ménages a entraîné des besoins supplémentaires d'énergie estimés à 3,4 Mtep (0,7 Mtep dans l'industrie et l'agriculture, 9,6 Mtep dans l'habitat et le tertiaire, 1,1 Mtep dans les transports).

Mais simultanément, les mesures d'économie d'énergie par investissement ont compensé ces augmentations. Elles ont pour plus de la moitié bénéficié au secteur résidentiel et tertiaire (1,4 Mtep) par l'application des normes thermiques dans la construction neuve mais aussi par la poursuite des travaux de réhabilitation dans les logements anciens. De nombreux travaux d'économie dans le tertiaire entrepris les années précédentes se sont traduits par des économies effectives en 1987. Dans les transports, le fort taux de renouvellement des véhicules entraîne un niveau d'économie élevé (-- 0,55 Mtep). Dans l'industrie, la sidérurgie et l'agriculture, enfin, on recueille les fruits des investissements engagés précédemment, le niveau d'économie est de 0,75 Mtep.

Au total, les investissements de maîtrise de l'énergie ont permis de réaliser des économies atteignant 2,75 Mtep, compensant partiellement l'augmentation théorique due aux effets de l'activité. La variation du bilan énergétique entre 1986 et 1987 est de 0,15 Mtep : il n'y a donc pas eu de dégradation notable des comportements dans ce domaine.

## **II. LE ROLE DE L'AGENCE FRANCAISE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE**

### **A. LES MISSIONS DE L'A.F.M.E.**

**Le Gouvernement a demandé à l'Agence de jouer un rôle d'animateur du marché de la maîtrise de l'énergie et de mobiliser les acteurs concernés, en diminuant la part des incitations financières.**

**Cette action de l'Agence est orientée selon trois grands axes :**

#### **1. La recherche**

**L'Agence doit poursuivre ses actions dans les seuls cas où les opérations engagées sont assurées, en cas de succès, de déboucher sur des produits et des services rentables. Un programme de recherche couvrant la période 1988 - 1992 a d'ailleurs été rendu public en mars dernier.**

**2. L'information des utilisateurs d'énergie en leur apportant les appuis et les renseignements qu'ils recherchent sur les technologies, les procédures financières, les matériels...**

#### **3. La communication**

**L'Agence doit se faire connaître auprès du grand public et le sensibiliser sur le thème des économies d'énergie.**

## **B. LES CREDITS POUR 1989**

**Les crédits consacrés à l'A.F.M.E. sont reconduits en autorisations de programme et s'élèvent à 248,7 millions de francs. Les crédits de paiement sont réduits de 404,4 millions de francs à 290 millions de francs, mais cet ajustement est destiné à tenir compte des effets de la diminution des effectifs réalisée fin 1987 et du resserrement des dépenses de fonctionnement courant. Le budget global de fonctionnement de l'Agence pour 1989 s'élève à 128 millions de francs (dont 75 millions de francs au titre de la subvention versée par le Ministère de la Recherche et 33,5 millions de francs pour le soutien des programmes).**

**En revanche, l'enveloppe dont disposera l'Agence au titre du budget de la recherche est en augmentation de 6 %, passant de 161 à 170 millions de francs.**

**Votre rapporteur se félicite de cette reconnaissance du rôle de l'A.F.M.E. et de la poursuite d'une politique de maîtrise de l'énergie.**

## CHAPITRE VII

### LES PERSPECTIVES DU MARCHE UNIQUE DE L'ENERGIE

#### I. LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES

L'énergie n'était pas mentionnée expressément dans les 300 propositions du Livre Blanc publié par la Commission européenne en juin 1985. Cependant, le document de travail de la Commission daté du 6 avril 1988 et intitulé "*le marché commun de l'énergie*" contenait la liste des obstacles à franchir pour arriver à la réalisation d'un marché unique de l'énergie. Ce rapport s'engageait pour le deuxième semestre 1988 à des propositions sur la transparence des prix de l'énergie, notamment chez les gros consommateurs et, pour la fin 1989, à un document sur les infrastructures en matière d'énergie. Il a été discuté le 9 juin dernier par le Conseil de l'Énergie mais les ministres n'ont pu parvenir à un accord sur les propositions de la Commission.

Or, le marché unique serait très incomplet s'il ne concernait pas l'énergie. L'énergie contribue pour près de 7 % au P.I.B. communautaire alors que l'agriculture secteur prioritaire d'intervention n'en représente que 2,9 % et la sidérurgie environ 1,5 %. Le coût de la non-Europe de l'énergie serait compris entre 125 et 250 milliards de francs par an. L'enjeu est donc d'importance.

Les pays européens ont exploité diverses options énergétiques et l'enjeu est maintenant d'utiliser les complémentarités existantes afin de mettre fin aux gaspillages gigantesques que provoque le cloisonnement des systèmes énergétiques.

Pour aller de l'avant, la Commission a défini une approche globale dans laquelle pourraient s'inscrire ses efforts pour



**réaliser le marché intérieur de l'énergie. Quatre cadres d'actions ont paru les plus appropriés pour y parvenir.**

● **Le premier cadre d'actions est la mise en oeuvre du Livre Blanc de 1985 dans ceux de ses aspects qui concernent plus particulièrement l'énergie. Il s'agit, pour l'essentiel, d'éliminer les frontières techniques, de rapprocher les fiscalités indirectes et d'ouvrir les marchés publics.**

**A propos de l'harmonisation des règles et normes techniques, le Conseil, sur proposition de la Commission, a adopté une nouvelle approche afin de progresser plus rapidement sur cette question. Cette approche comporte deux volets. Dans les domaines neufs ou ceux qui se prêtent bien à l'harmonisation, la Commission propose la définition de normes uniques communautaires reconnues par tous. Par contre, dans les domaines où les normalisations nationales sont très avancées, où pour lesquels les travaux de normalisation sont extrêmement complexes, la Commission propose une simple reconnaissance mutuelle, entre les Etats-membres et la Communauté, des normes appliquées dans les autres Etats-membres, comme étant équivalentes. Enfin, toute velléité nationale de fixer de nouvelles normes devra faire l'objet d'une consultation préalable, au plan de la Communauté.**

**Dans le domaine du rapprochement des fiscalités indirectes, la Commission a déposé une proposition sur la table du Conseil tendant au rapprochement des taux de T.V.A. et l'harmonisation des accises sur les produits pétroliers.**

**Enfin, la troisième proposition du Livre Blanc est relative à l'ouverture des marchés publics de travaux et de fournitures aux quatre domaines précédemment exclus de la directive communautaire. La Commission vient de finaliser son projet de directive dans ce domaine.**

● **Deuxième cadre d'actions retenu par la Commission pour la réalisation du Marché intérieur de l'énergie : l'application plus stricte du droit communautaire au domaine de l'énergie. Il s'agit de mettre en oeuvre de manière beaucoup plus rigoureuse que par le**

passé les dispositions inscrites dans le Traité de Rome. Celles-ci visent spécialement la libre circulation des biens et des services, les monopoles, les règles applicables aux entreprises en matière de concurrence ainsi que celles qui s'appliquent aux aides d'Etat.

● Le troisième cadre d'actions concerne l'équilibre à réaliser entre la politique énergétique et la nécessité de protéger l'environnement. Le Conseil a déjà adopté un règlement concernant la limitation de la teneur en plomb dans l'essence et la limitation des émissions des véhicules et va examiner une proposition concernant la limitation des émissions des grandes installations de combustion.

La Commission se propose donc d'établir, dans le courant de l'année prochaine, un programme d'ensemble concernant tous les équilibres à réaliser entre énergie et environnement, domaine où l'application de l'article 100 A de l'Acte Unique, et plus particulièrement son § 4 qui laisse la possibilité aux Etats-membres d'adopter des mesures plus contraignantes que la mesure communautaire, peut engendrer des difficultés.

● Le quatrième cadre d'actions retenu par la Commission concerne les aspects spécifiques du domaine de l'énergie, tels les mécanismes de formation des prix de l'énergie. En juin 1985, le Conseil des Ministres avait réservé un accueil plutôt froid aux propositions faites par la Commission dans le domaine de la transparence des prix énergétiques. Celle-ci va proposer dans les mois qui viennent une analyse comparative détaillée des prix de l'énergie pratiqués pour chacune des grandes catégories de consommateurs types. A cette occasion, elle examinera de façon systématique la mise en oeuvre des principes de la transparence des prix dans chacun des Etats-membres. Elle approfondira notamment l'examen des prix pratiqués pour les gros consommateurs. Une comparaison des conditions appliquées aux échanges intra-communautaires d'énergie pourra compléter cette étude.

Le domaine des grandes infrastructures énergétiques fera également l'objet de propositions spécifiques de la part de la Commission qui est prête à encourager des regroupements sur le marché de l'énergie pour chacun des trois grands types d'infrastructures, c'est-à-dire : les infrastructures de réception, les infrastructures de stockage et celles de transport ou de distribution.

Les premiers contacts qui ont été pris dans ce domaine font apparaître que certaines des possibilités évoquées par la Commission, comme la réalisation d'un stock pétrolier communautaire de sécurité ou la transcription dans le droit national de l'obligation de transport pour compte de tiers, rencontrent de fortes oppositions de la part des gaziers et des électriciens.

Enfin, à la suite du Conseil de juin dernier, la Commission a pris la décision de proposer au Conseil une directive pour l'ouverture des marchés publics au secteur de l'énergie.

## **II. LA REALISATION DU MARCHÉ COMMUN DE L'ÉNERGIE SUPPOSE QUE SOIENT LEVÉS LES OBSTACLES ACTUELS À UNE LIBRE CIRCULATION DES PRODUITS**

Les obstacles actuels à la libre circulation des produits énergétiques sont multiples et de nature diverse : physiques, techniques, économiques et politiques. Sans prétendre être exhaustif, il est utile d'en rappeler les plus manifestes.

### **● Le premier obstacle est physique**

L'interconnexion des réseaux est actuellement insuffisante. Son développement est nécessaire au renforcement des échanges. Elle permettra de développer la sécurité de l'alimentation des différents partenaires, de réduire les frais d'investissements et de diminuer les coûts d'exploitation de chacun des systèmes de production-transport. Ce problème se réglera probablement spontanément lorsque les autres obstacles à la circulation du gaz et de l'électricité auront disparu, puisque les investissements à réaliser trouveront alors leur rentabilité.

### **● Certains obstacles résultent de réglementations nationales restrictives**

Ainsi :

- le principe même du transit de l'électricité et du gaz n'existe pas dans tous les Etats-membres ;

- en Allemagne, le "contrat du siècle" oblige les producteurs d'électricité à consommer une certaine quantité de charbon national (environ 45 millions de tonnes par an actuellement), ce qui les empêche d'importer du charbon ou d'acheter de l'électricité moins coûteuse que celle qu'ils produisent ;

- le régime de monopole pétrolier qui subsiste dans certains pays comme l'Espagne ne permet pas une libre commercialisation des produits raffinés ;

- certaines réglementations techniques nationales peuvent constituer de sérieuses entraves aux échanges. Ainsi en est-il des normes en matière d'environnement. Actuellement, la réglementation communautaire permet aux Etats, dans plusieurs domaines, d'adopter des règles plus sévères que celles qu'elle édicte. Lorsque tel est le cas, les produits des autres Etats-membres ne peuvent y circuler.

● D'autres obstacles aux échanges résultent de distorsions dans la formation des coûts et des prix pratiqués

Par exemple :

- en Italie, le fioul lourd destiné à la production d'électricité est détaxé. De même, aux Pays-Bas, des tarifs gaziens particulièrement favorables sont consentis aux centrales électriques.

- Enfin, dans différents Etats, le prix du gaz et de l'électricité pour les grands industriels est régi par des contrats individuels qui permettent de pratiquer des conditions

préférentielles mais confidentielles, indépendamment des coûts de la fourniture et des tarifs publics.

● Certains obstacles sont de nature plus politique. Dans le domaine de l'électricité, par exemple, semble persister chez certains pays une habitude d'autarcie qui limite aujourd'hui les échanges

Cette habitude, sinon cette volonté, s'appuie sur le souci affiché d'une autosuffisance présentée comme stratégique, alors qu'il n'en est rien pour les autres types d'énergies. Cette situation évolue cependant un peu partout dans le monde : les échanges entre les Etats-Unis et le Canada en sont un bon exemple, comme ceux établis récemment entre la France et les pays voisins.

### III. LES ENJEUX POUR LA FRANCE

Le marché unique de l'énergie représente un enjeu considérable pour le commerce extérieur français puisque la France a exporté près de 30 milliards de kwh en 1988, représentant un gain en devises de 6,4 milliards de francs, et qu'elle dispose d'un potentiel d'exportations de 40 milliards de khw.

Elle apporte donc son soutien à la demande de la Commission, qui en faisant jouer les possibilités de substitution au niveau communautaire, permettront d'accroître l'efficacité de l'économie européenne et de réduire les coûts d'accès à l'énergie pour les consommateurs industriels et domestiques.

Cependant, la réalisation du marché unique pose des problèmes de nature différente, pour l'ensemble des acteurs énergétiques français.

#### A. DANS LE DOMAINE DE L'ELECTRICITE

Il est clair que l'ouverture des marchés du secteur de l'électricité engendrerait de graves distorsions dans l'accès des divers fournisseurs européens à des marchés nationaux aujourd'hui également protégés, si elle ouvrait à tous certains marchés déjà très transparents comme celui de la France, sans parvenir à imposer partout une véritable réciprocité.

Or, c'est un fait que la réciprocité n'existe pas en raison des différences de structures du secteur de l'électricité dans l'Europe des Douze. Il n'existe en France, pratiquement, qu'une seule compagnie d'électricité, c'est-à-dire pour un matériel donné, des spécifications uniques. En Allemagne, il y a six cents compagnies de distribution et huit grandes sociétés de production d'électricité, dont les spécifications de matériel peuvent être différentes. On conçoit que le marché allemand sera beaucoup plus difficile à pénétrer pour une entreprise française que l'inverse, et que l'ouverture des marchés publics dans le secteur de l'électricité impliquera des difficultés pour la France.

La Commission prévoit des seuils -ce qui est logique- en dessous desquels les mécanismes d'ouverture des marchés aux non-nationaux de la Communauté ne joueront pas.

Il y a là encore une source de distorsion entre les marchés où l'unicité du donneur d'ordres et la standardisation des matériels conduisent à des commandes d'un montant unitaire élevé et ceux où les commandes, émanant d'une multiplicité d'acheteurs, sont forcément plus modestes. On imagine sans peine qu'en France, du fait de l'existence d'une grande société EDF, ces seuils seront plus souvent dépassés qu'en Allemagne. Cela conduira à soumettre à la réglementation des marchés publics tous les achats d'EDF alors que ceux des distributeurs allemands n'y seront soumis que dans une faible mesure. Le problème se posera d'ailleurs de la même façon en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en Grande-Bretagne où les compagnies de distribution sont également nombreuses.

En outre, il ne semble pas logique de traiter indépendamment la question de l'ouverture des marchés publics et celle du marché européen de l'énergie. Pourquoi demander à EDF

d'élargir la concurrence pour ses achats alors qu'elle ne peut vendre son électricité dans des conditions de libre concurrence ?

Or, en l'état actuel du projet de directive, les achats de combustible et d'énergie, sont expressément exclus du champ d'application de la future directive. En les écartant, la Commission se prive d'un levier capable de pousser réellement à l'ouverture des marchés. Il conviendrait donc d'inclure ces achats de combustibles et d'électricité dans l'ouverture des marchés publics.

## B. DANS LE DOMAINE DU GAZ

Le problème posé à l'industrie gazière française est celui de la mise en place d'une obligation de transport pour compte de tiers.

En effet, à l'actuel concept de prix de marché dont la compétitivité est contractuellement garantie à très long terme et qui est favorable à la France se substituerait très probablement un dispositif de formation des prix moins avantageux, lié aux aléas du marché et intégrant les surcoûts de transport correspondant au surdimensionnement du réseau que ce système rendrait nécessaire. D'autre part, l'instauration de cette obligation conduirait inévitablement à l'abandon de la pratique des contrats à long terme et affecterait la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel.

Une telle réorganisation serait particulièrement défavorable à la France, car sa position relativement excentrée par rapport à certains de ses fournisseurs se traduirait par la répercussion sur le prix de vente au consommateur d'un coût de transport nettement supérieur à celui que connaîtraient les autres pays européens, inconvénient qui n'existe pas aujourd'hui grâce à l'actuelle formation des prix de marché.

Il convient enfin de noter que le Gaz de France subit un handicap vis-à-vis de ses homologues européens, du fait de sa situation financière et de certaines contraintes qui pèsent sur ces approvisionnements.

L'établissement a fait des propositions en vue de la préparation du marché unique :

- en matière de taxes, une harmonisation devrait à la fois améliorer les conditions de concurrence et se révéler stimulante pour le gaz naturel.

- La transparence des prix, qui n'est pas de mise dans tous les pays européens pour les gros consommateurs industriels, pourrait être organisée sur des bases plus solides.

- Les transits assurés par une société gazière pour le compte d'une autre, nécessaires au bon fonctionnement du marché européen (gaz soviétique à travers l'Allemagne, norvégien à travers l'Europe...), ont été jusqu'à présent organisés librement et efficacement par les compagnies gazières ; ce serait un progrès que cette pratique soit couverte par une véritable obligation.

### C. DANS LE SECTEUR PETROLIER

Les propositions de la Commission (harmonisation des accises et des taux de T.V.A.) peuvent représenter des pertes de recettes estimées à une vingtaine de milliards de francs dont environ dix pour les droit d'accises et dix pour la T.V.A.

D'autre part, elles modifieraient les conditions de concurrence entre les différents types d'énergie.

Enfin, le système proposé pour la T.V.A. créerait des distorsions insupportables pour le raffinage français et pourrait entraîner de sérieux risques de délocalisation.



- En premier lieu, car la valeur ajoutée du raffinage très faible, de l'ordre de 7 cts/1 actuellement, ne permet pas d'ores et déjà de couvrir l'ensemble des frais de raffinage proches de 15 cts/1.

- Ensuite, car le différentiel de T.V.A. s'applique au prix du produit T.I.P.P. inclus, ce qui amplifie l'incidence des écarts de taux.

- Enfin, car les coûts de transport n'assurent pas une protection suffisante contre les risques de délocalisation.

Ainsi, le coût de transport par camion gros porteur de 27 m<sup>3</sup> étant de 3,5 cts/1 pour 100 km, il pourrait y avoir déplacement de 100 km pour les riouls domestiques et de 250 km pour les carburants de la ligne d'équidistance entre les raffineries allemandes et françaises. De même, si les raffineries des Pays-Bas ou de Belgique bénéficiaient d'un taux de T.V.A. de deux points inférieurs à celui prévalant en France, cela ferait plus que compenser le coût de transport jusqu'aux raffineries françaises de Basse-seine ; elles seraient donc pour toutes destinations plus compétitives que les raffineries françaises.

Par conséquent, le mécanisme de T.V.A. proposé par la Commission, s'il entrerait en vigueur, entraînerait la fermeture de la plupart des raffineries françaises.

\*

\* \*

La Commission a décidé d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à l'énergie figurant dans le projet de loi de finances pour 1989.